



## EDITORIAL

C'est l'heure des vacances, et chacun d'entre nous va pouvoir désormais souffler, se reposer, prendre du temps pour ses proches, et se consacrer aux loisirs, au farniente, aux sports, aux sorties, sans oublier une pensée pour notre désormais célèbre « Tournez méninges ».

Vous retrouverez sur notre site local Solidaires Finances Publiques 05, toute l'actualité locale en cours. Avant de partir sous d'autres cieux, et de profiter d'un repos salvateur, notre rédaction a tenu à faire un petit tour d'horizon sur les sujets en cours sérieux, ou plus légers, avant de revenir nous l'espérons en pleine forme à la rentrée prochaine.

Alors Bonne Lecture, et surtout Bonnes Vacances.

## CDAS : ( COMPTE RENDU DU CDAS du 23/06/2022 et EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE )

Depuis de nombreuses décennies, Solidaires Finances Publiques est attaché à la valorisation de l'action sociale au sein de notre ministère. Une action sociale construite au fil des ans, grâce aux luttes des personnels. En quelques dates symboliques, (1945 création du Comité national des services sociaux, 1968 mise en place des services sociaux à composition paritaire, 1974 création des délégations départementales, 1980 ouverture EPAF) l'action sociale a pris un essor et une place considérable au sein du ministère des Finances.

Hélas, la tendance depuis quelques années est à la remise en cause de nos acquis. Les résidences EPAF ont été bradées, puisque il n'en reste plus que 5 sur les 19 à l'origine. Les sites sont proposés à la vente, l'EPAF qui employait 150 salariés voit son volume d'emplois diminuer (65 ruptures conventionnelles) .

Les délégations d'action sociale voient leur équipe se réduire et disparaître. La place des délégués départementaux est soumise à caution, et des recrutements de responsables régionaux ont vu le jour en mars, pour être effectif à compter du 01/09/2022. Chaque région va avoir un responsable régional de l'action sociale qui chapeautera les délégués départementaux.

### Au 1er janvier 2023 : mise en œuvre effective de la réforme

Enfin, sachant que plusieurs associations gèrent les prestations d'action sociale (AGRAF, ALPAF, EPAF, ATSCAF, Place des Arts, Coopérative des Finances), le Secrétariat général souhaite créer une structure qui regroupera les associations du ministère ainsi que la coopérative, sous la forme d'une faîtière. Là aussi, en filigrane, baisse du service rendu, et crainte de suppressions de postes ou réintégrations. Mais pour le secrétariat général c'est une amélioration qui permettra d'optimiser le dialogue et les fonctions supports (Bienvenue dans le domaine de la langue de bois).

A ce jour, pas de diminution de budget en vue mais une autre forme d'organisation à venir. Au delà du niveau structurel, c'est surtout sur la lisibilité des prestations qu'est mis l'accent ou sur une réflexion pour que ces prestations nouvelles collent aux nouveaux besoins des agents (exemple au 1er juillet 2021 mise en place de l'aide au logement étudiant).

Une réflexion est également engagée sur la restauration qui représente une part importante du budget en national, un coût très important alors que la fréquentation est en baisse constante depuis 2017 (-37 %).

Au niveau du département, pour l'instant, pas de changement, nous gardons la garde APETIZ.

### CDAS Au plan local :

Cette année encore, l'arbre de Noël se fera en collaboration avec la mairie de Gap. Actuellement, le spectacle n'est pas encore connu.

**Des actions ont été menées :** L'aide au permis de conduire (chèque de 100 euros), les coupons sport ou participation pour un abonnement presse pour les enfants de 4 à 14 ans ( montant de 30 euros).

**Des sorties sont proposées ou envisagées :** Sortie Karting, Sortie aux Bains du Monétier, Sortie Rafting. Des sorties telles que WALIBI ont été annulées faute d'un nombre suffisant de participants, et de manière générale, les sorties proposées ne rencontrent pas toujours le succès escompté.

Selon l'engouement des agents, il se pourrait que le PASSTIME05 soit reconduit au titre de l'année 2023 (point confirmé).

Pour rappel, l'action sociale c'est aussi des consultations (psychologue, diététicienne ou avocat).

Les bons sont à demander auprès du Docteur Laporte ou de l'assistante sociale Mme JANVIER.

### **FIN DU TOURNEZ MENINGES - VENUE DU DELEGUE**

C

'est la fin du « Tournez Ménages », opération que nous avons rebaptisée, dénoncée et caricaturée dans un des précédents numéros de l'Echo des Montagnes. Le Délégué est venu ramasser les copies, et vérifier si chacun d'entre nous avait bien travaillé, et participé à l'exercice.

SFP 05 a boycotté l'échange de 30 minutes chrono avec le Délégué. Il est inutile de venir procéder aux flatteries d'usages, et aux pseudos échanges, alors que notre participation de plus de 10h lors des deux derniers Comités Techniques n'a obtenu, à notre grand désarroi, que peu de réponses concrètes de la part du DDFIP.

Le Délégué est passé dans les services au pas de charge et s'est entretenu avec les responsables d'unité l'après midi. Un bel exercice de communication qui ne convainc personne. Quel dommage car au-delà des artifices, il y a de vraies questions et des sujets techniques ou organisationnels à aborder, mais ces points ne figuraient pas sur la feuille de route du Délégué, qui s'est comporté en bon VRP de l'opération « Tournez ménages ». Fermez le Ban.

### **FONCIER DE LA FRITURE SUR LA LIGNE :**

Lors des derniers Comités Techniques, la mise en place du SDIF, la réforme du Foncier a donné lieu à d'innombrables interventions techniques de notre part (cf notre Numéro spécial de l'Echo des Montagnes). Les groupes de travail se sont déroulés pendant un peu plus d'un mois, et force est de constater que, les craintes et angoisses ne sont pas levées, loin de là.

Quatre cellules sont prévues plus ou moins poreuses avec cette répartition prévisionnelle des agents du SDIF.

Les agents devront confirmer leur choix de positionnement au sein du service avant le 07/07/2022.

Le responsable et son adjoint affineront les tâches de chacun pour une mise en route au 01/09/2022 (avant même la création du SDIF).

La crainte des agents prévues à la cellule évaluation et attribution est la mauvaise répartition de la charge de travail, avec l'accueil de surcroît à réaliser.

L'inspection Cadastre regroupera les géomètres, et l'agent en charge de la gestion des documents d'arpentage et de la voirie.

Les agents sont inquiets, et leur positionnement nuancé ou critique contraste avec l'optimisme déraisonnée de la direction locale, qui reconnaît cependant ne pas connaître les flux à venir et la charge de travail dans sa globalité.

Comment avoir pu dimensionner un service sans plus d'éléments factuels, alors qu'en plus de cela, la révision des locaux d'habitation est annoncé pour 2024 ? et que le chantier sans cesse reporté de la RPCU ressort de nouveau du Chapeau de GF3A, ce qui empêcherait automatiquement un renfort de l'inspection cadastrale sur les autres missions.

La communication ne fait pas tout, et l'optimisme béat doublé de la méthode Coué de la part de la Direction locale n'apporte pas les réponses attendues aux 17 postulants et membres à venir du SDIF. Seront ils 17 d'ailleurs ? Là aussi, des inconnues persistent, les articles sur le transfert de la taxe d'urbanisme et les réticences des personnels à rejoindre la DGFIP devraient alerter nos décideurs.

Alors certes, le DDFIP, par sa bonhomie et son optimisme naturel, tente de rassurer et calmer les angoisses.

Il hérite, à sa décharge, d'une situation antérieure non traitée, laissée par son prédécesseur.

Mais au final, on ne parle pas dans les groupes de travail divers et variés, de la difficulté des agents face à leurs missions, la direction ne s'attache plus, à apporter des solutions concrètes et pérennes aux services.

Qui en souffre ? les agents , les Usagers ! Qui en souffrira ....comme toujours ? LE SERVICE PUBLIC !!!

Pour le SDIF, la copie est à revoir avant le prochain incendie.

## **BIEN SOUS TOUT RAPPORTS :**

Entre deux rapports, qu'apprenons nous sous le beau soleil de notre ministère et plus globalement de nos services publics ?

Le rapport d'activité 2021 nous avise que tout va bien à la DGFIP. Plus de proximité ? 2 672 communes bénéficient de la présence de la DGFIP, (avec souvent de simples permanences), les joies de la relocalisation (500 emplois), et une sémantique bien choisie sur fonds de communication sur mesure : « start up, big data, intelligence artificielle, incubateurs, lac de données etc... ».

Par contraste, le rapport du défenseur des droits, lui aussi publié et remis au Président de la République.

La défenseure des droits pointe les limites des Maisons France Service face à la fracture numérique.

Diantre!!

Les agents d'accueil des maisons France services rencontrent parfois "les mêmes difficultés que les usagers face à une administration devenue injoignable", souligne Claire Hédon, la Défenseure des droits, dans son rapport d'activité 2021 publié ce mardi 5 juillet. Ils n'ont en effet pas accès aux outils-métiers des grands réseaux de service public.

Plus largement, la défenseure des droits alerte sur le risque d'une "dégradation irréversible de la relation à l'utilisateur", et juge indispensable de "réaffirmer une culture des droits dans les services publics".

Absence de réponse, délais déraisonnables, difficulté à joindre l'agent responsable du dossier, impossibilité de prendre rendez-vous à un guichet, et de faire aboutir toute démarche.

N'en jetez plus, la coupe est pleine.

Agents démunis dans les MFS, personnels précaires, perte de sens au travail, et report de charge sur les usagers obligés de s'adapter au mode de fonctionnement de l'administration, là où ce type d'exigence pourrait être plus nuancé, voire inversé.

Ce report de charge, qui pèse aussi sur les aidants familiaux ou les travailleurs sociaux, porte atteinte "au principe d'égal accès au service public" et "met en danger notre cohésion sociale", selon Claire Hédon.

Elle appelle le gouvernement à "réaffirmer une culture des droits dans les services publics", en maintenant systématiquement un accès alternatif au numérique et en proposant "un accompagnement suffisamment proche, compétent et disponible.

30% de la population en déroute face aux affres de la dématérialisation à outrance, de quoi justifier, comme nous l'avons réclamé à notre DDFIP, un vrai bilan des MFS. Mais pour ce dernier, les MFS sont une réussite.

Nous l'invitons donc à relire le rapport de la défenseure des droits de 140 pages, et à se positionner rapidement sur les difficultés rencontrées par les usagers sur nos territoires.

## **MERCATO :**

Sans CAP, avec de nouvelles règles de gestion en vigueur depuis deux ans, les usages évoluent dans le panorama de notre belle Direction. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère en matière de management et d'affectation des ressources RH.

Inspiré des méthodes du nouveau Manager du PSG, Luis Campos, nous assistons à l'introduction de nouvelles méthodes :

- Démarcher des joueurs (pardon agents) par téléphone pour leur faire miroiter un nouveau contrat (affectation).
- Créer des lofts pour les joueurs indésirables (pardon agents) dont les responsables souhaitent ardemment le transfert ou départ.
- Procéder à des échanges de joueurs (pardon agents) entre responsables sous des motifs et prétextes variés.

Avec la possible introduction, d'une rémunération au mérite subjective, ne doutons pas que le champ des possibles soit désormais ouvert, et que l'imagination sera rapidement au pouvoir.

## CHAUFFEZ MÉNINGES :

Lors de l'avant dernier Comité Technique, le responsable PPR a inauguré bien malgré lui la formule du « Remue-Méninges », à la lecture du tableau de bord de veille sociale. L'objet de sa réflexion, recréer les heures écartées auprès des personnels. Comme aurait dit Coluche, « en voilà une idée qu'elle est bonne ! ».

Lors de cette glissade non maîtrisée, le DDFIP 05 nous avait promis une réponse et confirmation sur le sujet lors du Comité Technique du 16 Juin. Hélas, la réponse du 16/06 ne fut pas aussi claire et tranchée. Le DDFIP a retropédalé, préférant se retrancher sur une gestion au cas par cas en lien avec les chefs de Service.

N'est pas Fabio Quartararo qui veut....

## BABY LANGUAGE:

On connaissait le body language. Il faudra désormais s'adapter au baby language avec l'installation des baby foot.

Rappelez vous:

Demi, Gamelle, Râteau, Pissette, Aller à la Pêche, Reprise, Fanny, Roulette, Savon ....

Certaines de ces expressions pouvant s'appliquer à l'exercice nos missions quotidiennes, la transition devrait en être rapidement facilitée. Vivement que les tournois commencent ....

## DES CLOPINETTES POUR LES FONCTIONNAIRES :

Rappelons que dans les années 90, le point d'indice dans la Fonction publique était revalorisé en fonction de l'inflation afin que les fonctionnaires ne perdent pas du pouvoir d'achat. Ainsi entre 1995 et 2007, le point d'indice est revalorisé 18 fois soit une hausse totale de 11,6 %. Cependant, à partir de 2001, l'inflation augmente et le pouvoir d'achat des fonctionnaires décroche de 10 points.

En 2008, l'inflation atteint son plus haut niveau depuis 1991 à plus de 4 % avant de baisser à -0,75 % en 2009, d'où un petit soubresaut à cette date. Mais entre 2007 et 2010, le point d'indice n'est revalorisé que de 1,6 %.

En 2010, le point d'indice est gelé et ne sera revalorisé qu'à deux reprises sous le quinquennat Hollande, de 0,6 % à chaque fois. La rémunération des fonctionnaires continue de décrocher !

Fin 2021, l'inflation augmente de nouveau fortement et atteint 4 %, cependant le gouvernement refuse toute revalorisation du point d'indice. **Soit au total en 20 ans, une baisse de plus de 20 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires !**

2022, la période électorale, l'inflation galopante et la colère qui monte obligent le Gouvernement à faire des annonces en la matière avec une revalorisation du point qui aboutirait après les élections législatives. La grande inconnue restait alors de savoir quand et combien. Ce mardi 28 juin 2022, lors de la conférence salariale présidée par Stanislas Guerini, Ministre de la transformation et de la fonction publique, le taux de revalorisation du point d'indice, servant au calcul du traitement indiciaire brut des fonctionnaires, proposé par le Gouvernement a été annoncé : **ce sera 3,5 %, mesure rentrant en vigueur le 1er juillet !**

Cela est largement insuffisant au regard de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires enregistrée depuis 10 ans, et au regard de l'inflation galopante qui va friser les 10 % d'ici à la fin de 2022.

Cette revalorisation portera la valeur du point d'indice de 4,6860€ à 4,85€. Pour un.e agent.e qui débute, sa carrière à l'indice 352 (quel que soit son grade), cela augmentera son salaire net de 50€ par mois.

**Nous sommes loin, très loin du compte !**

Solidaires Finances Publiques revendique toujours une augmentation substantielle des rémunérations des fonctionnaires de manière à compenser la baisse de pouvoir d'achat enregistrée depuis 20 ans.

Cette augmentation de 3,5 % ne constitue pas une augmentation de 3,5 % du salaire mais seulement du traitement brut. A minima, le point d'indice devrait allègrement franchir les 5 € pour que le rattrapage soit significatif au regard des pertes cumulées depuis trop longtemps !

Alors que les responsables politiques se questionnent de l'absence d'attractivité de la Fonction publique, la question salariale se pose avec une acuité des plus grandes.